

N° 2026-007

**AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ABATTOIR DE BOURG SAINT MAURICE
POUR L'EXERCICE 2025**

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	--------------	-------------------

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Le Président rappelle que la Communauté de communes de Haute Tarentaise est compétente pour la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg Saint Maurice. La gestion de cet équipement est confiée par délégation de service public à la coopérative agricole « Abattoirs et viandes de Tarentaise ». Les éleveurs de l'ensemble de différents territoires bénéficient de cet équipement.

Chaque année, la Communauté de communes Les Versants d'Aime participe à la prise en charge du déficit de fonctionnement de l'abattoir de Bourg Saint Maurice par le biais d'une convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir, annexée à la présente délibération.

Le Président rappelle que depuis 2017, la subvention d'équilibre annuelle versée par la Communauté de communes Les Versants d'Aime s'élevait à 3 375 €.

Pour l'année 2025, la Communauté de communes de Haute Tarentaise a sollicité le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant de 3 022 € TTC, correspondant à 30,22 % de la part des éleveurs bénéficiant du service de l'abattoir.

Le Président propose donc de procéder à l'attribution expresse d'une subvention d'un montant de 3 022 € à la Communauté de communes de Haute Tarentaise correspondant à la participation de la Communauté de communes Les Versants d'Aime au fonctionnement des abattoirs pour l'exercice 2025.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la sollicitation de la Communauté de communes de Haute Tarentaise pour le fonctionnement de l'abattoir de Bourg Saint-Maurice au titre de l'exercice 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative à l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir de Bourg Saint-Maurice annexée,

APPROUVE la signature de ladite convention.

APPROUVE l'allocation d'une subvention de 3 022 € à la Communauté de communes de Haute Tarentaise pour le fonctionnement de l'abattoir.

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX